

Conseil Municipal du 7 Mars 2024
Rapport d'Orientation
Budgétaire 2024

Sommaire

- 1/ Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire
- 2/ Loi de Finances pour 2024 et les principales mesures pour les collectivités territoriales
- 3/ Données financières rétrospectives
- 4/ Objectifs 2024 pour la Commune
- 5/ Éléments de prospective
- 6/ Informations Ressources Humaines

1/ Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie au sein des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les Objectifs du DOB :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la Commune
- Informer sur la situation financière de cette dernière

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Délais :

Le DOB doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif

2/ Finances locales : rappel du cadre réglementaire



La loi de programmation des finances publiques

- Donne un **cadre pluriannuel** aux budgets (englobant l'Etat, administrations de sécurité sociale et administrations publiques locales)
- Fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la **trajectoire** pour y arriver
- Décline les objectifs par type d'administration
- L'examen du PLPFP 2023-2027 avait fait l'objet d'une commission mixte paritaire qui a échoué le 15 décembre 2022.
- Finalement, le 27 septembre 2023, le PLPFP 2023-2027 a été adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture suite à l'utilisation du 49.3 par la Première ministre Elisabeth Borne.
- **Promulgation de la loi le 18 décembre 2023 et publication le 19 décembre 2023 au JORF**

*Source : Finances Active



La loi de finances

- **Un cadre annuel**
- Fixe les crédits en recettes et dépenses
- Elles peuvent être ajustées : lois de finances rectificatives
- Le document est enrichi d'annexes (ex : transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales)

2/ Finances locales : un contexte d'incertitudes et de rigueur pour les collectivités

LPFP 2023-2027 : QUE RETENIR ?

- L'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution par l'ancienne Première ministre Elisabeth Borne pour une adoption finale du texte le 27 septembre 2023 par l'Assemblée nationale et une promulgation le 18 décembre 2023
- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

▲ Instauration d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national afin de :

- ▲ Faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public
- ▲ Et de maîtrise de la dépense publique

▲ Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

- ▲ Pourra être suivi par les collectivités territoriales qui le souhaitent
- ▲ Devra être présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes) le cas échéant.

▲ Considéré comme un « *pacte de défiance* » par les associations représentatives des collectivités locales, le pacte de confiance proposé en 2022 a finalement été supprimé de la LPFP 2023-2027. Le mécanisme de sanction initialement prévu a été jugé trop contraignant et comparé à une « mise sous tutelle » des collectivités.

Objectif d'évolution des DRF au niveau national

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

*Source : Finances Actives

2/ Finances locales : un contexte d'incertitudes et de rigueur pour les collectivités

Comme chaque année, au 1er janvier, toute une série de nouvelles mesures réglementaires et fiscales entrent en vigueur : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et promulgation de la loi de finances

Revalorisation des bases locatives

Après une augmentation de +7,1% en 2023, elle s'élève à +3,9% en 2024.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

Cette revalorisation concerne les bases de calcul de la taxe foncière, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel : Suite à la suppression de la Taxe d'habitation et au transfert des bases des départements aux communes, un coefficient correcteur s'applique à la Commune de Ramonville-Saint-Agne. Ainsi, à chaque révision des bases, environ 17% du produit n'est pas perçu par la Commune mais reversé directement à l'Etat pour redistribution.

Promulgation de la loi de finances 2024

Promulguée le 29 décembre 2023 au JO, la loi de finances pour 2024 est entrée en application.

Les principales mesures à destination des collectivités sont :

+320 millions d'euros pour la DGF : dans le détail, 150 millions d'euros sont affectés à la Dotation de Solidarité Rurale et 140 millions d'euros à la Dotation de Solidarité Urbaine

Fonds vert : la loi de finances augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards en 2023) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition énergétique, en prévoyant sur cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

2/ Finances locales : un contexte d'incertitudes et de rigueur pour les collectivités

Budget vert, dette verte

A compter de l'exercice 2024, les comptes administratifs des communes de plus de 3 500 habitants devront comporter :

- de manière obligatoire une annexe « impact du budget pour la transition écologique » ; celle-ci présentera les dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition énergétique. Cette annexe sera présentée selon un modèle qui reste à fixer par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus
- Parallèlement au budget vert, la loi de finances crée une annexe facultative intitulée « état des engagements financiers concourant à la transition écologique » ; Cette annexe permettra d'identifier et d'isoler la part de l'endettement consacré à financer des investissements concourant aux objectifs environnementaux

Le Compte financier Unique (CFU)

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif voté par le Conseil Municipal et au compte de gestion établi par le comptable public. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Alors qu'il fait l'objet d'une expérimentation par près de 1 800 entités locales en 2023, il sera généralisé au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026

Maintien de l'amortisseur électricité :

Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 250 euros/MWh (contre 180 euros/MWh en 2023). Au-delà de ce seuil, l'Etat prend en charge 75 % des surcoûts, et ce sans limitation de l'aide.

Fin du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

La LFI supprime à compter de la rentrée 2025 ce fonds créé en 2013 pour financer le passage à la semaine de 4,5 jours.
Pour la Commune de Ramonville-Saint Agne, cela représente la perte de 60 000€ d'aides par année scolaire.

2/ Finances locales : un contexte d'incertitudes et de rigueur pour les collectivités

Annonce d'un plan d'économies de 10 milliards d'euros fin février 2024 :

Moins de deux mois après son adoption, du fait d'une révision des prévisions de croissance de 1,4 à 1%, **le gouvernement a annulé par décret du 22 février 2024 un certain nombre de crédits votés par la loi de Finances.**

L' Association des Maires de France via un communiqué du 22 février 2024 pose la question de la sincérité budgétaire, pointe la contradiction entre la volonté affichée d'accélérer la transition écologique et les crédits affectés et dénonce l'impact de ces nouvelles coupes pour les collectivités locales.

Ces suppressions de crédits concernent notamment :

- **Une baisse de 25% des crédits du Fonds vert soit 400 millions d'euros**, quelques semaines seulement après l'annonce d'un abondement d'enveloppe en faveur de la rénovation des bâtiments scolaires. **Cette annonce fait peser un risque sur le niveau de subvention attendu pour la rénovation du groupe scolaire Jean Jaurès, pour lequel la Commune a entamé de multiples démarches afin que ce projet exemple dans son ambition énergétique soit pleinement soutenu.**
- **La baisse de 260M€ de crédits dédiés à la « vie de l'élève » qui permettent notamment le financement des AESH accompagnant les élèves en situation de handicap.** La Commune de Ramonville est une des trois communes de France (avec Lyon et Poitiers) à offrir un parcours PEJS de 4 classes (parcours de l'enfant et du jeune sourd) dans ses écoles, elle a par ailleurs deux ULIS (unités locales d'inclusion scolaire). Ainsi, **la Commune est amenée à compenser le désengagement de l'Etat en finançant des postes d'AVL sur le temps périscolaire et le temps du midi-deux alors qu'elle fait face ces dernières années à une augmentation des notifications MPDH (138 enfants notifiés pour l'année scolaire en cours soit plus de 10% de la population scolaire).**

2/ Finances locales : un contexte d'incertitudes et de rigueur pour les collectivités

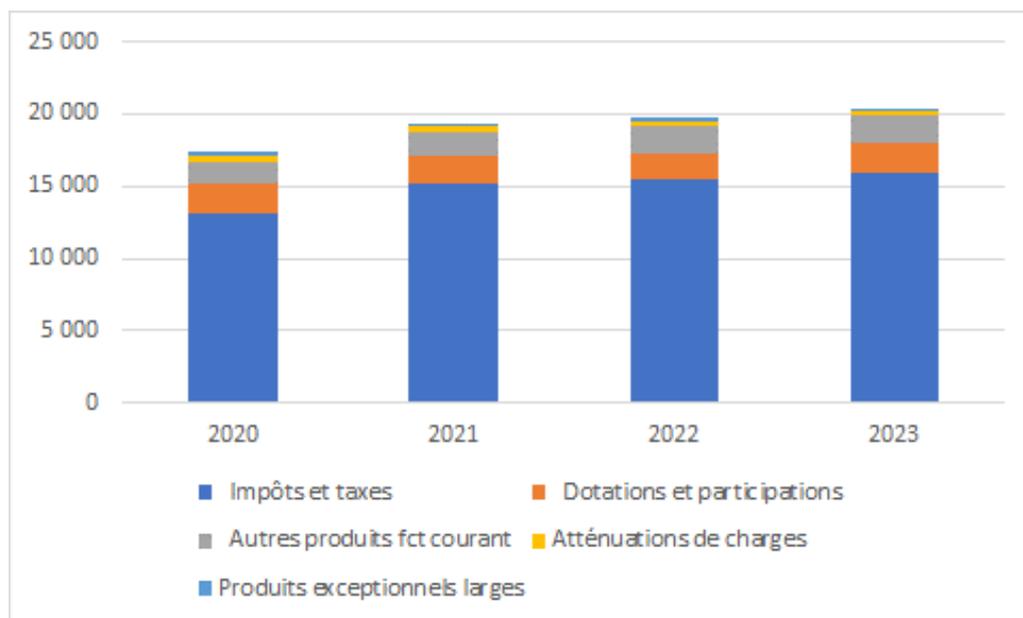
- **Une baisse des crédits affectés au programme « paysage, eau et biodiversité » et au programme « prévention des risques »** dans un contexte de recrudescence des événements climatiques d'ampleur reconnus comme catastrophes naturelles.
- **Une réduction des crédits dédiés à la lutte contre l'habitat indigne, l'accession sociale à la propriété et la rénovation énergétique du logement.** Ces mesures impactent indirectement les budgets des collectivités locales en rendant plus complexe le bouclage des opérations immobilières sur le territoire, en particulier celles des bailleurs sociaux, à l'exemple des opérations de constructions neuves de Maragon Floralies ou des opérations de rénovation énergétique comme « Massi Renov » portée par les Chalets à la Cité Rose, pour laquelle la Commune et le Sicoval ont versé une subvention exceptionnelle en 2023 afin de permettre la concrétisation du projet.
- **La baisse de 40% du plan très haut débit, la baisse des crédits liés au sport (-6,5%), à la jeunesse et la vie associative (-15%) et à la politique de la ville (-8%).** Ces mesures impactent là encore indirectement le budget des collectivités en particulier des communes qui jouent un rôle de bouclier social face aux publics les plus précaires.
- **Le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique a par ailleurs annoncé un gel du point d'indice des fonctionnaires pour l'année 2024.** Après 10 ans de gel, les revalorisations de juillet 2023 et janvier 2024 répondent au contexte ponctuel de l'inflation liée à la guerre en Ukraine, sans pour autant rattraper la perte de pouvoir d'achat de la dernière décennie. Sans revalorisation du point d'indice de manière uniforme et égalitaire pour l'ensemble de la Fonction Publique, reste aux collectivités le choix de revaloriser les primes de leurs agents. Or, dans un contexte de plein emploi et de difficultés de recrutement, les collectivités sont placées en compétition et les petites et moyennes communes ne peuvent faire face à la concurrence des politiques indemnitaires des grandes collectivités urbaines situées à proximité.

3/ Données financières rétrospectives

Recettes réelles de fonctionnement

en pré-CA

K€	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes	13 142	15 132	15 423	15 971
Contributions directes	8 219	10 137	10 484	11 179
AC reçue	3 484	3 414	3 389	3 443
DSC reçue	665	667	665	665
Solde impôts et taxes	774	914	885	684
Dotations et participations	2 083	1 916	1 806	2 096
DGF	898	859	822	847
Solde participations diverses	1 185	1 057	984	1 249
Autres produits fct courant	1 486	1 755	1 880	1 840
Produits des services	1 343	1 626	1 700	1 677
Produits de gestion	143	129	180	163
Atténuations de charges	437	357	339	318
PROD. FCT COURANT	17 148	19 160	19 448	20 225
Produits exceptionnels larges	300	230	322	61
PROD. DE FONCTIONNEMENT	17 448	19 390	19 770	20 286



2023 est marqué par une baisse notable des droits de mutation liée à la tension du marché immobilier

Recettes pour la Commune

2020 : 737k€

2021 : 754k€

2022 : 773k€

2023 : 553k€ (-220k€)

Pour 2024, les prévisions nationales portent sur une baisse de 21% des DMTO

3/ Données financières rétrospectives

Dotation Globale de Fonctionnement

Population

	2020	2021	2022	2023
Population DGF	14 854	14 926	15 097	15 195
<i>Evolution population DGF</i>	189	72	171	98

Montant DGF

K€	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DF)	702	653	596	606
<i>Evolution DF</i>	-34	-49	-56	10
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	196	206	219	234
DNP	0	0	6	7
= DGF	898	859	821	847

L'augmentation de la dotation forfaitaire de 9 917€ entre 2022 et 2023 est uniquement liée à la dynamique de l'évolution de la population

Depuis 2020 et malgré cette dynamique, +341 habitants, la dotation forfaitaire a baissé de 13,7%, entraînant une baisse de la DGF de 5,7%

3/ Données financières rétrospectives

Dotation communautaire

K€	2020	2021	2022	2023
Attribution de compensation fonctionnement	3 484	3 414	3 389	3 443
Attribution de compensation investissement				-219
Dotation de Solidarité Ctaire	665	667	665	665
Dotation communautaire	4 149	4 081	4 054	3 889

← -260 →

Le Sicoval a révisé le mode de financement de la voirie début 2024. Le financement de la voirie par l'AC et par le système de lissage par « emprunt porté par le sicoval » sur 15 ans ne peut plus être activé.

Ainsi le montant de la retenue voirie opérée sur AC en fonctionnement sera stabilisé pour Ramonville à partir de 2024 à 3 490K€ sur la base de la consommation moyenne des 12 dernières années.

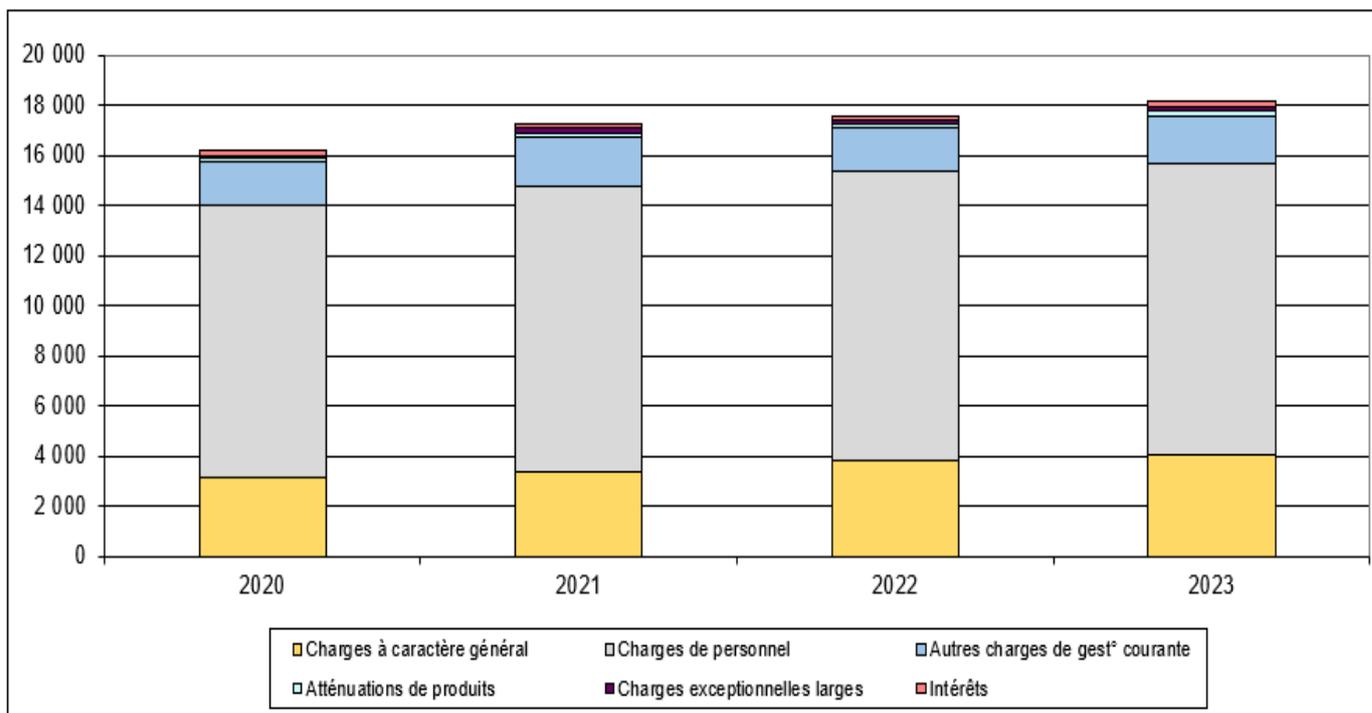
Les besoins de financement complémentaires et les régularisations seront dorénavant impactés via une AC d'investissement. Cette refonte, demandée par les communes, permet une meilleure prévisibilité et lisibilité financière.

3/ Données financières rétrospectives

Dépenses réelles de fonctionnement

en pré-CA

K€	2020	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	15 773	16 707	17 060	17 561
Charges à caractère général	3 146	3 393	3 787	4 043
Charges de personnel	10 878	11 360	11 551	11 606
Autres charges de gest ^o courante	1 749	1 954	1 722	1 912
Atténuations de produits	155	158	156	209
Charges de fonctionnement courant	15 928	16 865	17 216	17 770
Charges exceptionnelles larges	25	223	182	158
Charges de fonctionnement hors intérêts	15 953	17 088	17 398	17 928
Intérêts de la dette	218	195	168	195
Charges de fonctionnement	16 171	17 283	17 566	18 123



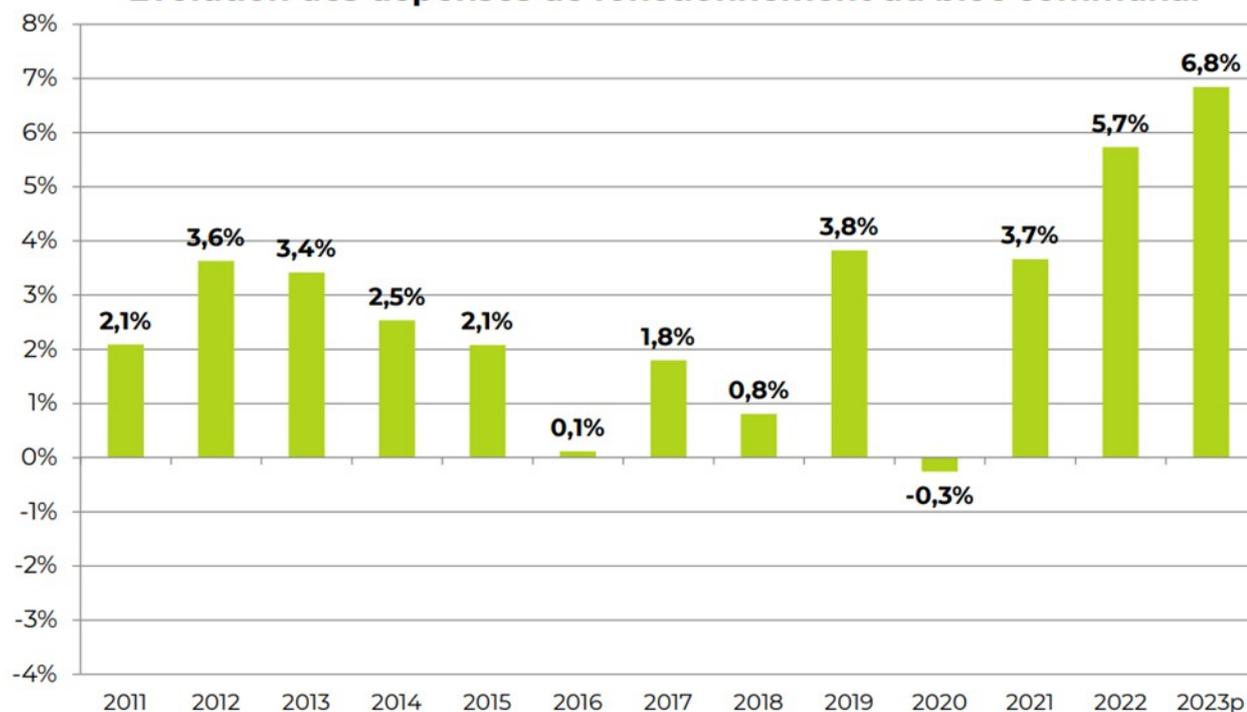
Les dépenses réelles de fonctionnement ont évoluées de 3,2% entre 2022 et 2023

L'inflation selon l'INSEE est de 4,9% en 2023

3/ Données financières rétrospectives

- La hausse des dépenses de fonctionnement du bloc communal est sensible sur les deux dernières années du fait du contexte inflationniste
 - A Ramonville, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement était de 2,08% entre 2021 et 2022 et de 3,2% entre 2022 et 2023, bien en deçà du niveau moyen d'évolution des dépenses de fonctionnement du bloc communal (5,7 et 6,8%). Cela traduit l'effort conséquent de maîtrise budgétaire de la Commune sur les deux dernières années aussi bien concernant les charges à caractère général que les charges de personnel.

Évolution des dépenses de fonctionnement du bloc communal



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale

Évolution des dépenses de fonctionnement en 2023

Collectivités locales : + 5,8 %

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 6,8 %

Départements : + 3,9 %

Régions et CTU : + 4,6 %

Analyse de la dette

Dette par type de taux

Type	Encours	%
Fixe	5 823 343 €	74,69%
Variable	1 973 365 €	25,31%
Ensemble	7 796 708 €	100,00%

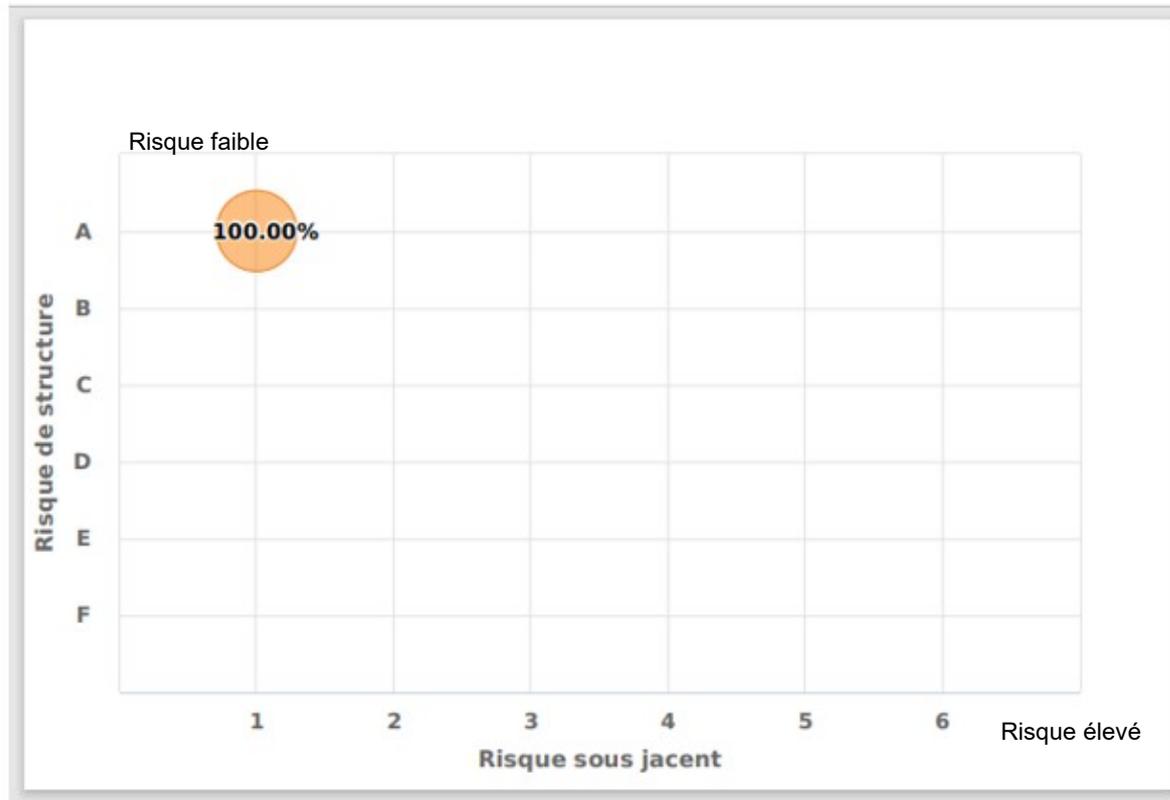
au 31/12/2023

Annuité

	2023
Capital payé sur la période	1 015 005,68 €
Intérêts payés sur la période	171 288,76 €
Taux moyen sur la période	2,42%

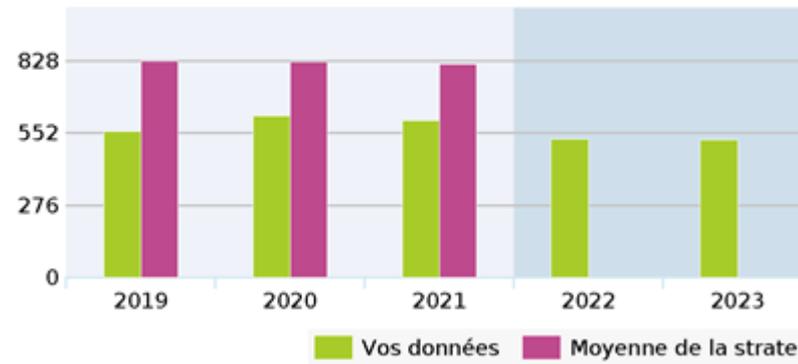
au 31/12/2023

Dette selon la charte de bonne conduite

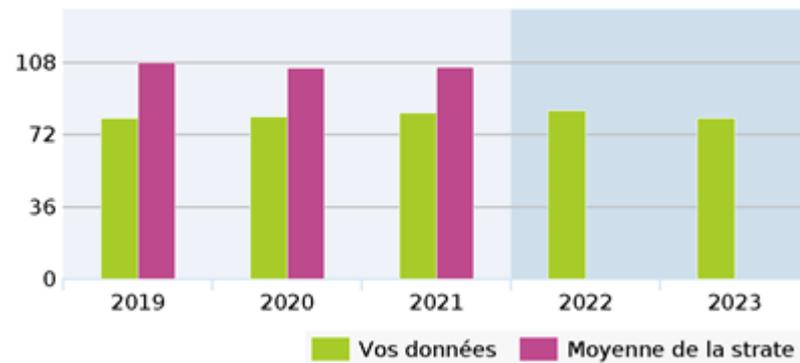


Analyse de la dette

Encours de dette en euros / habitant



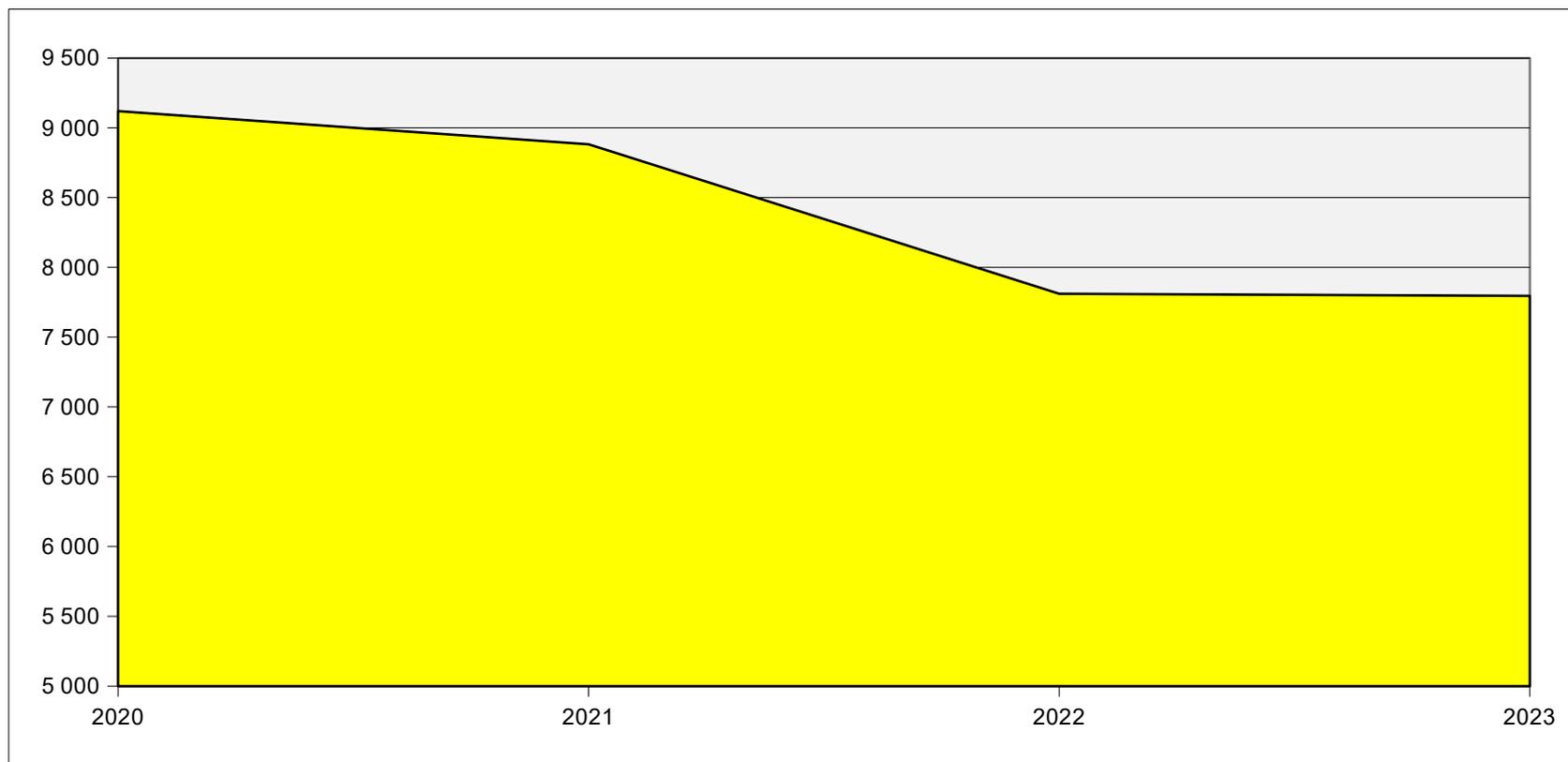
Annuité en euros / habitant



Analyse de la dette

K€	2020	2021	2022	2023
Encours au 31/12 de la dette	9 120	8 882	7 811	7 796

La Commune s'est désendettée de 1 324ke entre 2020 et 2023



FISCALITE

ANALYSE DE LA FISCALITE COMMUNALE

BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2020	2021	2022	2023
Base nette TH	26 753	987	977	1 966
dont résidences secondaires	985	987	977	1 966
Base nette FB	20 590	20 409	21 095	22 331
Base nette FNB	29	28	24	39

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2020	2021	2022	2023
Taux TH	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%
Taux FB	26,18%	56,73%	56,73%	56,73%
Taux FNB	120,97%	142,73%	142,73%	142,73%

PRODUITS FISCAUX

K€	2020	2021	2022	2023
Produit TH	2 788	103	102	205
dont majoration TH résidences secondaires	0	0	0	0
Produit FB	5 390	11 578	11 967	12 668
Ajustement coefficient correcteur		-1 642	-1 705	-1 803
Produit FNB	35	40	34	56
Produit 3 Taxes ménages	8 213	10 079	10 398	11 126

INDICE D'ACTUALISATION TH	1,009	1,002	1,034	1071
INDICE D'ACTUAISATION FB	1,012	1,002	1,034	1,071

Les budgets annexes

Les équilibres budgétaires des budgets annexes, sont construits à partir des éléments suivants :

1/ Budget annexe Port Technique et quartier fluvial : ce budget annexe s'est étendu en 2022 au quartier fluvial dans le cadre de la convention de gouvernance conclue entre la Commune et Voies Navigables de France. L'annuité d'emprunt actuelle de 4 716€ s'éteindra en 2027

2/ Budget annexe Restaurant inter-entreprise

- Une annuité d'emprunt de 24 514€ qui s'éteindra en 2027
- Un loyer annuel de l'occupant (ASEI) de 62 314€

3/ Budget annexe Port Sud

- Une annuité d'emprunt de 60 243€ qui s'éteindra en 2035
- Une politique tarifaire évoluant suivant l'inflation sous contrôle du délégataire (VNF)

4/ Budget annexe navette communale

- Un budget retraçant l'ensemble de dépenses de fonctionnement de la navette municipale
- Le financement est assuré à 100% par le budget principal

Les orientations budgétaires retenues pour 2024 sont inhérentes à la continuité de la qualité du service rendu.

Les budgets annexes

BUDGET ANNEXE PORT TECHNIQUE ET QUARTIER FLUVIAL

Recettes réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Dotations et participations	0	97	0	47
Subventions	0	97	0	47
Autres produits fct courant	85	80	108	106
Produits des services	85	80	108	106
Produit de fonctionnement courant	85	177	108	153
Produits exceptionnels larges	1	4	4	13
Produits de fonctionnement	86	181	112	166

Dépenses réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	109	126	137	148
Charges à caractère général	25	20	32	26
Charges de personnel	71	82	79	88
Autres charges de gest ^o courante	13	24	26	34
Charges de fonctionnement courant	109	126	137	148
Charges exceptionnelles larges	0	4	2	1
Charges de fonctionnement hors intérêts	109	130	139	149
Intérêts de la dette	1	1	1	1
Charges de fonctionnement	110	131	140	150

Les budgets annexes

BUDGET ANNEXE RESTAURANT INTER-ENTREPRISES

Recettes réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Dotations et participations	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0
Autres produits fct courant	48	49	50	52
Loyer	48	49	50	52
Produit de fonctionnement courant	48	49	50	52
Produits exceptionnels larges	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	48	49	50	52

Dépenses réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	0	0	0	0
Charges à caractère général	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0
Autres charges de gest ^o courante	0	0	0	0
Charges de fonctionnement courant	0	0	0	0
Charges exceptionnelles larges	0	0	0	0
Charges de fonctionnement hors intérêts	0	0	0	0
Intérêts de la dette	4	4	3	2
Charges de fonctionnement	4	4	3	2

Les budgets annexes

BUDGET ANNEXE PORT SUD

Recettes réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Dotations et participations	0	43	36	33
Subventions	0	43	36	33
Autres produits fct courant	185	192	192	197
Produits des services	185	192	192	197
Produit de fonctionnement courant	185	235	228	230
Produits exceptionnels larges	5	0	3	8
Produits de fonctionnement	190	235	231	238

Dépenses réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2020	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	142	164	164	200
Charges à caractère général	54	64	66	92
Charges de personnel	71	82	79	88
Autres charges de gest ^o courante	17	18	19	20
Charges de fonctionnement courant	142	164	164	200
Charges exceptionnelles larges	0	1	0	1
Charges de fonctionnement hors intérêts	142	165	164	201
Intérêts de la dette	19	17	16	15
Charges de fonctionnement	161	182	180	216

Les budgets annexes

BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Recettes réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2021	2022	2023
Dotations et participations	56	69	65
Subventions	56	69	65
Autres produits fct courant	0	0	0
	0	0	0
Produit de fonctionnement courant	56	69	65
Produits exceptionnels larges	0	0	0
Produits de fonctionnement	56	69	65

Dépenses réelles de fonctionnement

en pré-CA HT

K€	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	42	53	50
Charges à caractère général	8	15	6
Charges de personnel	34	38	44
Autres charges de gest ^o courante	0	0	0
Charges de fonctionnement courant	42	53	50
Charges exceptionnelles larges	0	0	0
Charges de fonctionnement hors intérêts	42	53	50
Intérêts de la dette	0	0	0
Charges de fonctionnement	42	53	50

4/ les objectifs 2024 pour la Commune

Depuis juillet 2020, l'équipe municipale est totalement mobilisée pour mettre en place les projets pour lesquels elle s'est présentée devant les ramonvillois.es.

Par conséquent, le DOB 2024 s'inscrit dans la lignée des 142 engagements pris devant les électeurs.

Pour cette année budgétaire, il a été décidé de faire la part belle à l'éducation de nos enfants avec la rénovation du groupe scolaire Jaurès en visant un haut niveau d'ambition en matière énergétique et écologique.

Nous favorisons l'écomobilité, en nous dotant d'un schéma directeur des mobilités afin d'optimiser nos déplacements et réduire les émissions de CO2.

Par ailleurs, dans le cadre de notre stratégie de sobriété énergétique, la piscine Alex Jany est en cours de rénovation thermique.

Au-delà de ces projets structurants, nous allons continuer à innover et à bâtir collectivement le territoire de demain avec les deux piliers du mandat :

- La démocratie participative, qui vise à la prise en compte et à l'ajustement des politiques publiques au regard des attentes des administrés, tout comme à l'engagement actif des citoyens dans la décision publique;
- La transition écologique, qui vise à consolider la résilience de notre territoire, en interrogeant nos pratiques collectives en la matière et en les faisant évoluer pour faire face aux défis climatiques actuels et à venir.

4/ les objectifs 2024 pour la Commune

Notre volonté collective est de continuer à investir pour construire le Ramonville de demain.

2024 est une année charnière afin que nous puissions mener à bien notre plan pluriannuel d'investissement 2020-2026.

Nous maintiendrons un haut niveau d'investissement pour l'aménagement de notre territoire, avec la démarche innovante sur Maragon Floralties afin de favoriser la mixité sociale ainsi que la poursuite des projets du budget participatif.

Nous continuerons à nous mobiliser sur les projets de la commune : sécurisation de la voirie, actions du centre social, végétalisation du territoire, projet culturel, etc.

Aussi, nous mettrons en place une prime de pouvoir d'achat afin de maintenir une qualité de travail pour nos agents qui sont mobilisés pour chaque Ramonvillois.es.

Dernièrement, un bilan de mi-mandat a permis de présenter le travail des élus et des services municipaux durant ces trois dernières années.

Dans une logique participative, nous continuons à construire ensemble les orientations générales de la collectivité tout en adaptant nos politiques aux enjeux, aux volontés des citoyens mais également réagir face à la nouvelle donne budgétaire imposée par l'Etat.

5/ Éléments de prospective : 2021_2026 PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

COUTS PARTIS ET PROJETS RECURRENTS	DEPENSES EN PREVISION CA K€						TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
SOLDES PROJETS STRUCTURANTS	1 999	183	34	31	0	0	2 247
SDSI	239	181	250	234	200	350	1 454
Fonds de concours			150			252	402
Divers et moyens projets	407	395	450	475	475	475	2 677
PROJETS DE MANDAT							
MARAGON : POURSUITE (phases 3 et 4)	120	237	1 327	2 352	84	870	4 990
Piste d'athlétisme	730	24	31				785
Piscine phase 3	9	42	895	721			1 667
Groupe scolaire Jean Jaures	0	34	386	1 750	4 200	621	6 991
Schéma directeur mobilités	152	46	299	700	700	700	2 597
Plan Lumière				191	100		291
Budgets participatifs	7	11	71	271		300	660
Rénovation école Saint Exupéry				400			400
Rénovation école Angela Davis					400		400
Solde ADAP sur projet structurants	2	72	247	79	150	50	600
Rénovation thermique pôle culturel place Jaurès			16	300	650	630	1 596
Projet maraichage agroécologique	11	19	30	70	140	495	765
Etudes					40		40
Quartier fluvial et mise aux normes environnementales PT				75	75	800	950
Rénovation Place Jean Jaurès	59	64	38				161
Ruisseau Saint-Agne/ Schéma directeur pluvial				36			36
Adaptation locaux restauration							0
Ecoles adaptations aux besoins pédagogiques	0	0	0	30	30	30	90
Navette						180	180
Lieu de convivialité				100			100
Epicerie sociale					150		150
TOTAL PPI 2020_2026	3 735	1 308	4 224	7 815	7 394	5 753	30 229

SUBVENTIONS

SOLDE SUBVENTIONS 2014_2020	463	92	298	16			869
Capteurs CO2		10					10
Maraichage		12		25			37
Appel à projet cyber sécurité		90					90
Piste d'athlétisme		172	67	7			246
Piscine phase 2				618			618
Groupe scolaire Jean Jaures				694	695	249	1 638
Travaux Saint-Exupery et AD				86	80		166
Quartier Fluvial						340	340
Equipements culturels					280	220	500
Schéma mobilité			12	154	123	3	292
TOTAL SUBVENTIONS	463	376	377	1 600	1 178	812	4 806

5/ Eléments de prospective

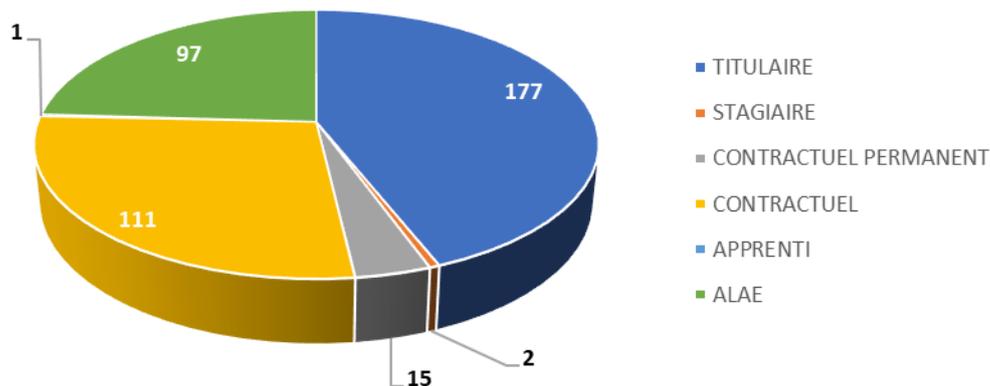
	2020	2021	2022	2023 Pré CA
Ev° taux d'imposition	0,0%	18,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	8 213	10 079	10 404	11 109
Autres impôts et taxes	4 929	5 053	5 019	4 862
Dotations et participations	2 083	1 916	1 806	2 096
Autres produits fonctionnement courant	1 923	2 112	2 219	2 158
Produits exceptionnels larges	300	230	322	61
Produits de fonctionnement	17 448	19 390	19 770	20 286
Ev° nominale charges fonctionnement courant s	-0,4%	5,9%	2,1%	2,9%
Charges fonctionnement courant strictes	15 773	16 707	17 060	17 561
Atténuations de produits	155	158	156	209
Charges exceptionnelles larges	25	223	182	158
Annuité de dette	1 199	1 235	1 239	1 210
Charges de fonctionnement larges	17 152	18 323	18 637	19 138
Dépenses investissement hors capital	3 920	4 816	1 438	4 603
Emprunt	2 000	800	0	1 000

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	1 277	2 107	2 204	2 163	1 515	1 140
Epargne nette	296	1 067	1 133	1 148	572	50

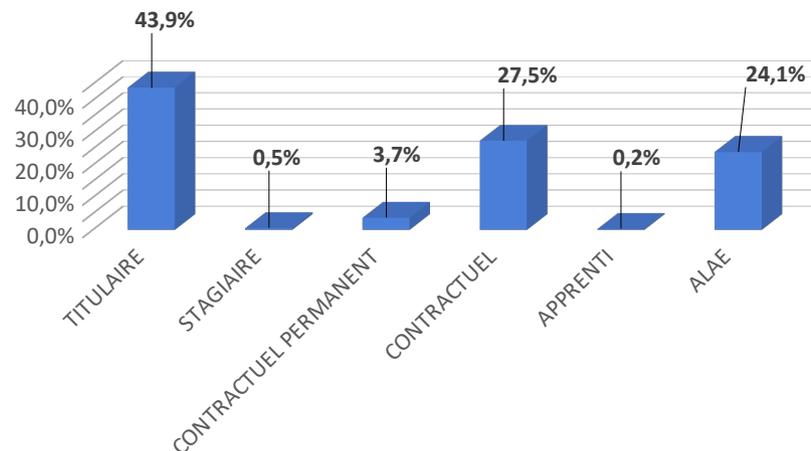
1/ Informations sur les Ressources Humaines

Structure des effectifs au 31 12 2023

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi



Répartition en % des catégories d'emploi



Evolution de la répartition des effectifs (hors ALAE)

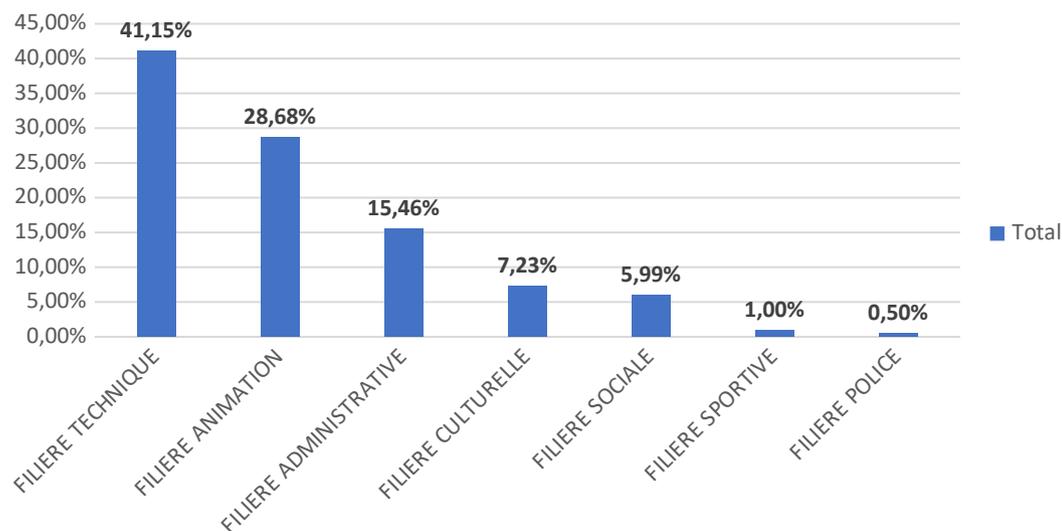
	2022		2023	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Titulaires	195	60%	177	58%
Stagiaires	5	2%	2	0,3%
Contractuels permanents	11	3%	15	4,9%
Contractuels	113	35%	111	36,5%
Apprenti			1	0,3%

- 24 agents sur emploi permanent ont quitté la collectivité fin 2022 et en 2023 : 12 départs à la retraite, 8 mutations externes ou détachements, 2 démissions, 1 congé proche aidant et 1 disponibilité pour convenance personnelle.
- 3 agents titulaires ont été recrutés par voie de mutation.
- Certains départs ont permis à des agents de la collectivité d'être repositionnés (3 agents). La mobilité interne devient une ressource importante pour les recrutements.
- Les difficultés de recrutement restent importantes et il n'est pas toujours possible de recruter un fonctionnaire sur l'emploi vacant. On peut ainsi constater une hausse des contractuels sur emploi permanent.
- L'apprentissage est également une des solutions mise en œuvre.
- Un plan de titularisation est programmé pour l'année 2024.

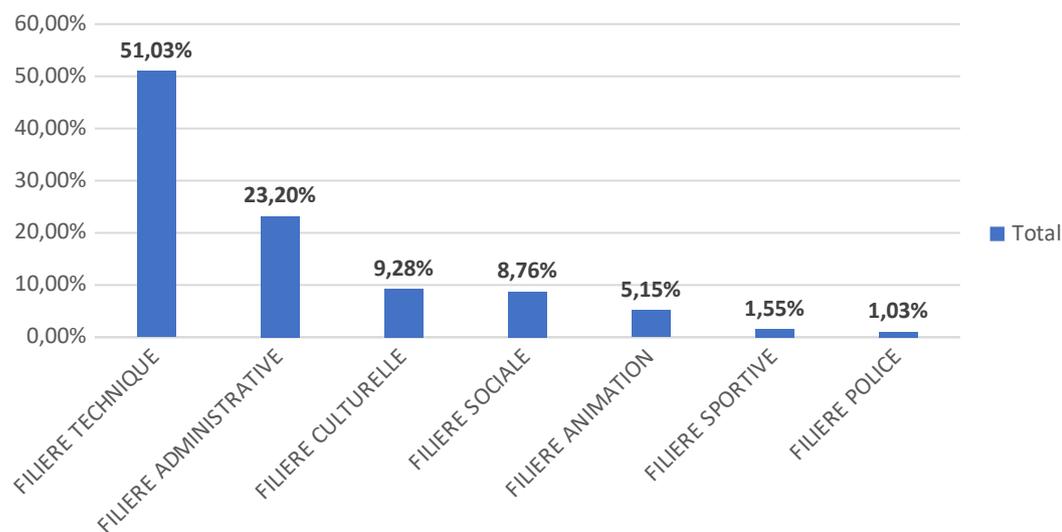
Structure des effectifs

Répartition par filière

Répartition par filière en % (ensemble des agents)



Répartition par filière en % (emplois permanents)

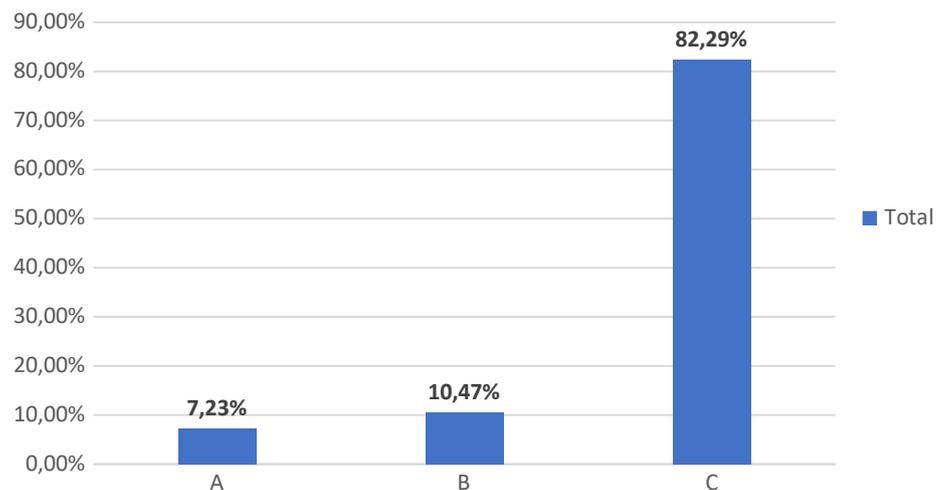


- Sur l'ensemble des agents et sur les emplois permanents, la filière technique est largement majoritaire.
- La filière administrative représente 23% des emplois permanents.
- La filière animation est essentiellement composée d'agents contractuels.

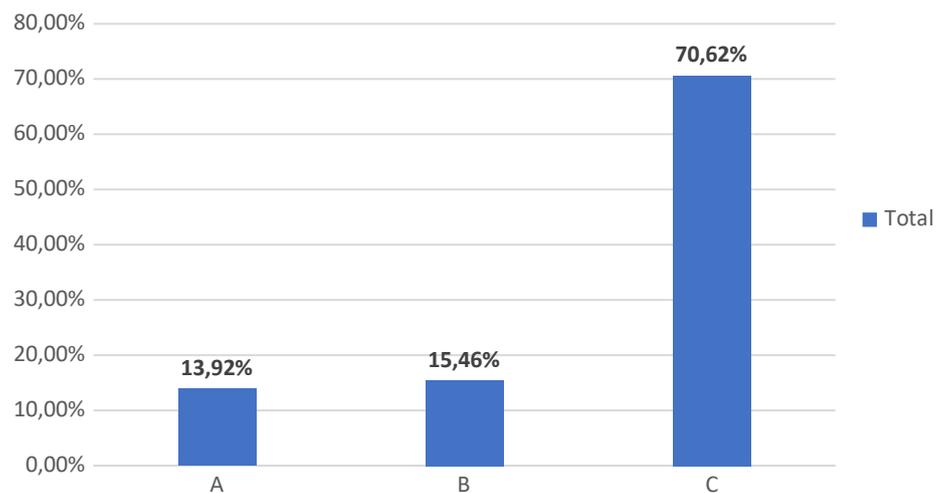
Structure des effectifs

Répartition par catégorie de grade

Répartition par catégorie de grade (ensemble des agents)



Répartition par catégorie de grade (emplois permanents)

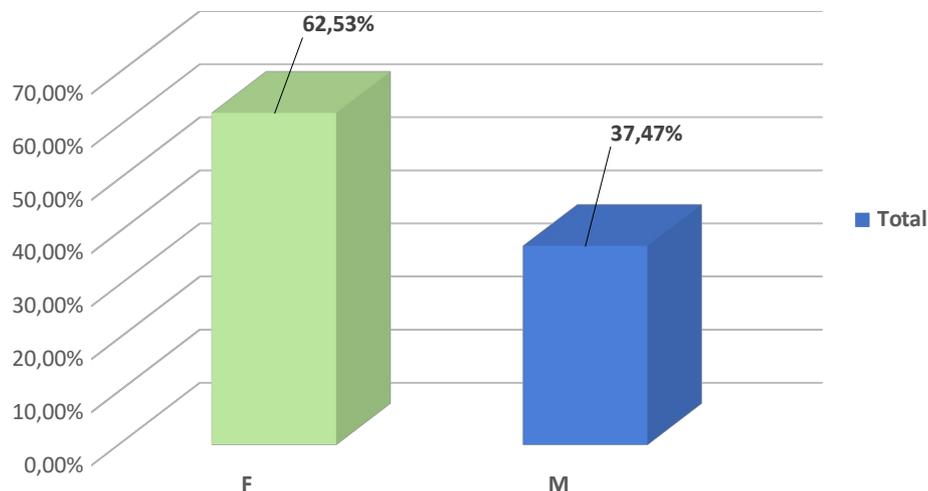


- Les agents de catégorie C représentent toujours la majorité des agents de la collectivité, tous statuts confondus.
- La proportion d'agents de catégorie A et B sur emploi permanent augmente en 2023 (respectivement 12,98 % et 13,46%).

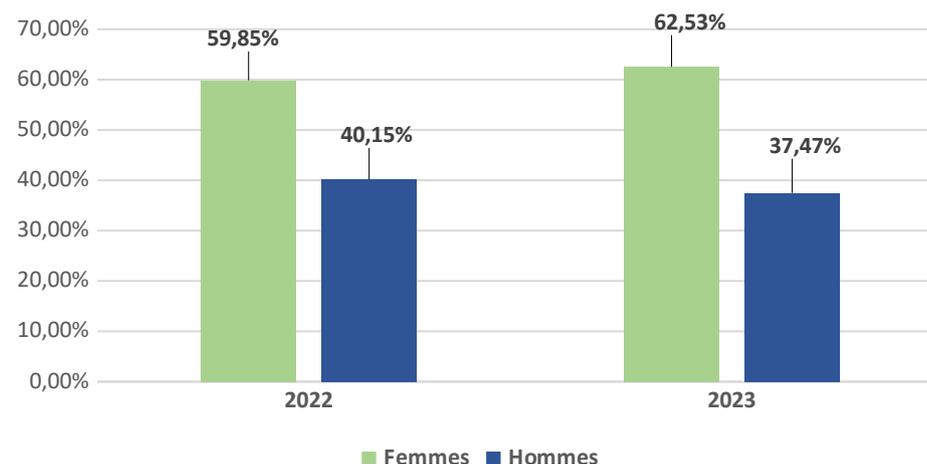
Structure des effectifs

Répartition par sexe

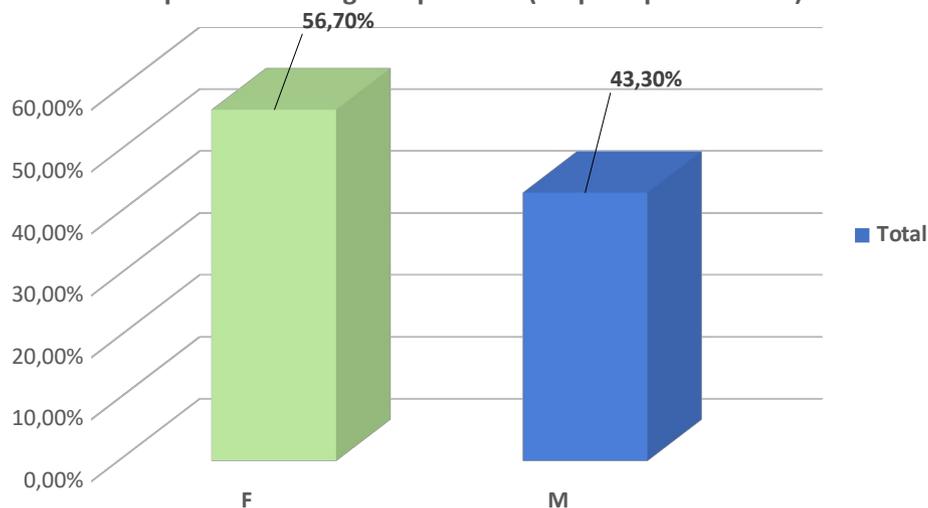
Répartition des agents par sexe (ensemble des agents)



Evolution de la répartition femmes / hommes (ensemble des agents)



Répartition des agents par sexe (emplois permanents)

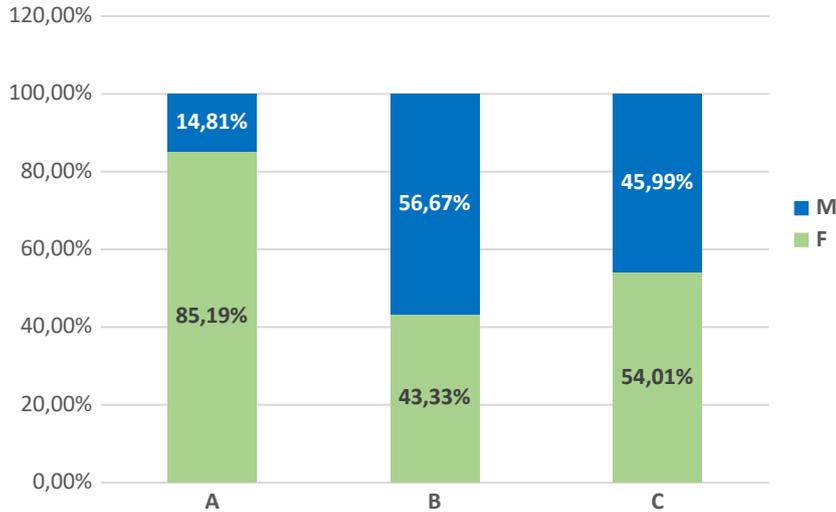


- Le pourcentage d'agents féminins progresse de nouveau en 2023, avec un taux de féminisation de **62,5 %** pour l'ensemble des agents.
- Il est supérieur au taux national qui est de 61 % pour la fonction publique territoriale (FPT) tous statuts confondus (*source : DGAFP – SDessi – rapport de juin 2023*).

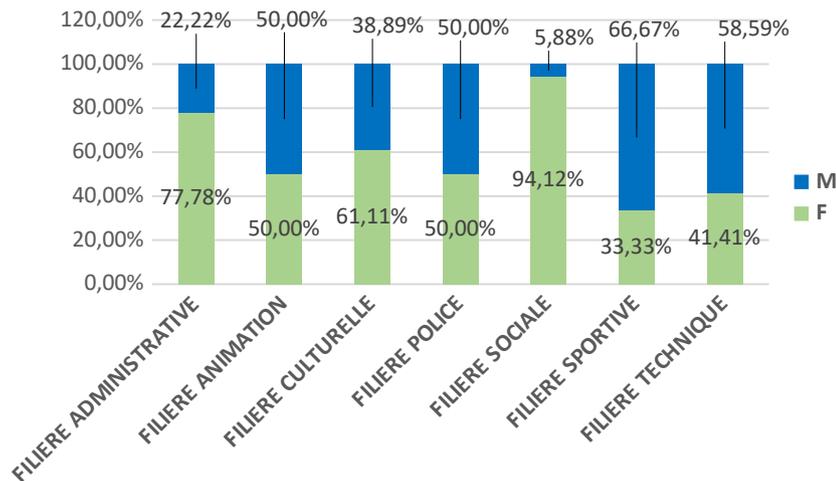
Structure des effectifs

Répartition par sexe

Répartition des agents par sexe (ensemble des agents)



Répartition des agents par sexe et catégorie (ensemble des agents)

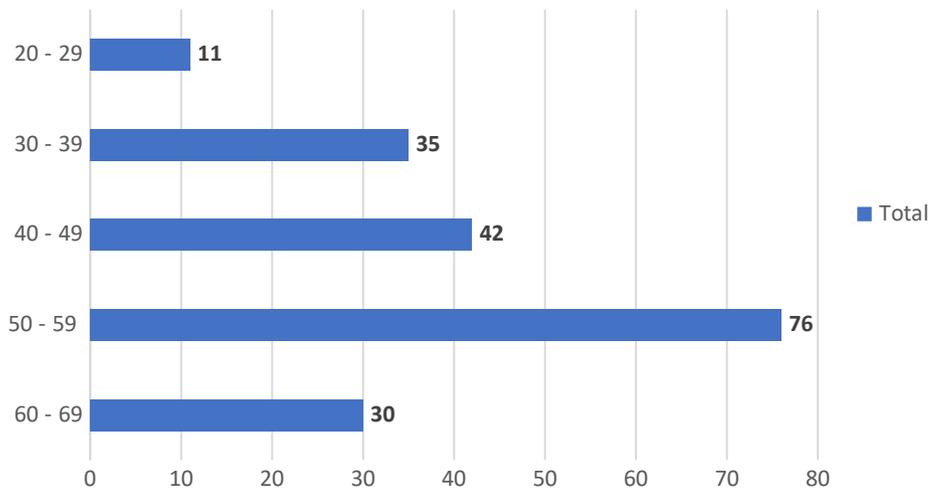


- Les postes de catégorie sont majoritairement occupés par des femmes (85,19 % contre 78,79 % de femmes en catégorie A en 2022). C'est nettement supérieur au taux national pour la FPT qui est de 69 %. Ce chiffre est à rapprocher du fort taux de féminisation de la filière sociale qui monte majoritairement des catégories A.
- Les hommes sont par contre plus nombreux en catégorie B, notamment via la filière technique qui compte plus d'hommes que de femmes.

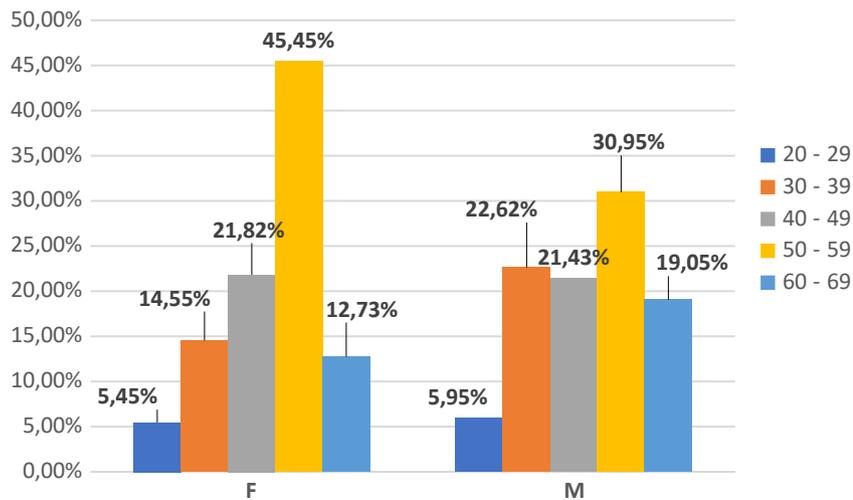
Structure des effectifs

Répartition par âge

Répartition par âge des agents permanents



Répartition par âge et sexe des agents permanents



- La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 40,7 ans (41,5 ans en 2022). Elle est de 48,5 ans pour les agents permanents (48,4 en 2021).
- La collectivité compte 2,3 agents permanents de plus de 50 ans pour 1 agent de moins de 40 ans.
- Nationalement la moyenne d'âge pour la FPT est de 46 ans, c'est le versant le plus âgé de la fonction publique.
- Les contractuels sont en moyenne plus jeunes que les titulaires : 33,5 ans pour 49,71 ans.
- 63 % des agents permanents ont plus de 40 ans et 9% ont plus de 60 ans.
- Le recul de l'âge de départ à la retraite va amplifier ce phénomène. L'usure professionnelle, les fins de carrière seront à prendre en compte de façon plus appuyée.

Structure des effectifs

Départs à la retraite



NB : le graphique ci-dessus représente les dates officielles de départ à la retraite. Jusqu'en février 2024, les retraites pour invalidité pouvaient être rétroactives (ex : 12 départs en 2023 dont deux rétroactifs comptants sur 2022).

- Le nombre de départs à la retraite est en augmentation depuis 2020, un lien peut être fait avec la récente réforme des retraites (anticipation pour les agents bénéficiant d'une carrière longue notamment).
- Au vu de la pyramide des âges de la collectivité, le nombre annuel des départs va continuer à être important. Une attention devra être portée sur certains services dont la moyenne d'âge est assez élevée. L'accompagnement des fins de carrière et l'anticipation de l'évolution des services prendront une dimension encore plus significative.

Evolution des effectifs

Evolution des titulaires et emplois permanents

Catégorie de grade	2020	2021	2022	2023
A	26	27	27	27
B	29	31	29	30
C	169	167	155	137
Total	224	225	211	194

- On constate une stabilisation des effectifs de catégorie A et B en emploi permanent. Pour les agents de catégorie A, on voit une hausse des contractuels sur emploi permanent (5 en catégorie A, 8 en catégorie B) due notamment au recrutement d'agents non lauréats du concours ou à la pérennisation des enseignants artistiques.
- La baisse des effectifs permanents de catégorie C est due principalement aux départs en retraite ou en mutation externe. Ces postes sont actuellement occupés par des agents contractuels.
- Pour 2024, les effectifs resteront stables avec une attention particulière portée à la lutte contre la précarité. Une étude des postes vacants est en cours afin de proposer une pérennisation aux agents contractuels dans le respect de la procédure en vigueur. La commune s'engage dans une politique de déprécarisation afin de stabiliser ses services et améliorer la qualité du service public.

Evolution de la masse salariale

	2020	2021	2022	2023
Salaire brut	7 258 826 €	7 450 614 €	7 648 394 €	7 651 884 €
<i>dont traitement de base brut</i>	5 908 697 €	5 985 556 €	6 241 323 €	6 300 871 €
<i>dont régime indemnitaire brut</i>	676 758 €	647 008 €	645 945 €	658 416 €
<i>dont NBI brut</i>	33 772 €	32 909 €	32 909 €	30 892 €
<i>dont heures supplémentaire brut</i>	32 589 €	36 409 €	55 498 €	25 935 €

	2020	2021	2022	2023
Charges salariales	1 410 152 €	1 444 569 €	1 472 861 €	1 485 500 €
Charges patronales	3 135 483 €	3 263 224 €	3 283 600 €	3 359 614 €

La masse salariale est contenue en 2023 malgré une nouvelle augmentation du point d'indice. On peut notamment noter un retour à la baisse des heures d'animation après la période Covid, ce qui permet une diminution de l'enveloppe « salaire brut ».

Le volume d'heures supplémentaires rémunérées a également diminué en 2023 (pas d'élection, diminution des heures supplémentaires de la Résidence Autonomie ...).

Evolution de la masse salariale

Evolution de la masse salariale en 2023

En 2023, la masse salariale globale a augmenté en raison notamment de décisions nationales prises en 2022 : augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+ 3,5 %), hausses du SMIC successives de janvier, mai et août 2022. L'ensemble de ces mesures portant sur une année pleine en 2023. Par ailleurs, la masse salariale évolue structurellement à la hausse notamment par l'effet glissement vieillesse technicité (GVT).

Impacts sur la masse salariale en 2023 :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+ 1,5 %) :

Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5% au 1^{er} juillet 2023. L'ensemble des agents rémunérés sur la base indiciaire ont donc vu leur traitement augmenter. Cela entraîne également une augmentation des éléments liés : NBI, SFT, heures supplémentaires et complémentaires, prime d'assurance.

Coût 2023 : 65 000 € sur 6 mois

- Hausse du taux de remboursement des transports collectifs au 1^{er} septembre 2023 :

Le remboursement des frais de transport collectif est passé de 50% à 75% pour les agents.

- Mise en place du CTI (Complément de traitement indiciaire) dans le cadre du Ségur de la santé et du social :

Certains agents publics exerçant certaines fonctions au sein des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ou de certains services et structures bénéficient, à compter du 1^{er} avril 2022, de 49 points indiciaires supplémentaires sous forme de CTI. Coût 2023 : 4 975 €

Evolution de la masse salariale

Perspective 2024

En 2024, des éléments annoncés vont marquer l'évolution des rémunérations :

- Revalorisation du point d'indice 2023 sur année pleine : Coût 2024 : 130 000€
- Augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents : Dans le cadre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024.
Coût 2024 : 150 000 €
- Diminution du taux de cotisation de l'assurance statutaire qui passe de 7,41% à 6,07% en raison d'une baisse de la sinistralité AT. Gain 2024 : 65 000 €

En projet :

- Refonte des grilles de rémunération :

Le projet de refonte des grilles de la fonction publique n'a pas été mis en œuvre en 2023. Le calendrier n'est pas encore communiqué par le gouvernement mais une importante refonte des grilles en 2024 aurait un effet sur la masse salariale.

- Révision du RIFSEEP : une révision du RIFSEEP appliqué aux agents de la collectivité est actuellement à l'étude afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents ainsi que l'attractivité de la collectivité.

Evolution du temps de travail

La mise en conformité du règlement du temps de travail a été travaillée avec les agents et les représentants du personnel tout au long de l'année 2023. Ce travail concerté a permis l'élaboration du nouveau règlement intérieur de la ville. Ce dernier a été adopté lors du conseil municipal du 30 novembre 2023 et s'appliquera donc en 2024.

Les agents de la ville de Ramonville ont le choix entre deux cycles de travail : 35h30 ou 35h40 hebdomadaires. Les agents répondent ainsi à l'obligation de durée annuelle de travail de 1 607h. Les agents annualisés ont vu leurs plannings retravaillés afin de respecter les principes du règlement mis à jour.

Ce règlement repose également les bases d'une gestion du temps de travail homogène entre les services. Cette homogénéité sera notamment garantie par l'utilisation d'un logiciel de gestion du temps de travail qui sera fonctionnel courant 2024.